

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 25 AOÛT 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-cinq août à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 18/08/2017

Etaient présents : Pierre SIMEON de BUOCHBERG ; Alain ANGELI ; Jean ROSSINI ; Marie-Josée SANTONI ; Ange-Marie MONDOLONI ; René DOMINICI ; François SANTONI ; Bernadette CASAMATTA ANDREANI ; Régine RIBES RUSAFÀ ; Aline RUGGERI ; Stéphanie IACOMETTI ; Christian PAOLI ; André ROCCHI ; Jean-François OTTOMANI ; Sandra CARIA ; Albert PIREDDA.

Etaient absents : Maguy ROCCHI ; Sébastien OTTOMANI ; Sébastien GUIDICELLI ; Jean-Philippe MARTINETTI ; Dominique VILLARD-ANGELI ; Sandrine CHIODI ; Michel GRIMALDI

Etaient représentés : Sandrine CHIODI était représentée par Alain ANGELI ; Michel GRIMALDI était représenté par Marie-Josée SANTONI.

Secrétaire de séance : Jean-François OTTOMANI.

N° DEL250817-12

OBJET : SALON RURALITIC. MANDAT SPECIAL

La 12^{ème} édition du salon RURALITIC, qui se tiendra les 28 et 29 août 2017 dans le Cantal, se déroule comme un lieu de rencontre et de travail conjoint, entre les communes de Corse et du Cantal, autour du développement Numérique, Économique Social et Solidaire de la Ruralité, dans le cadre de l'anniversaire du jumelage Haute Corse – Cantal,

Ce jumelage est porté par les communes de Prunelli di Fium'Orbu pour le département de la Haute-Corse et la commune de Murat pour le département du Cantal.

Le déplacement des élus locaux, au cours duquel se tiendront les universités d'été du Numérique et des territoires ruraux, sur l'égalité des territoires devant le très haut débit, le numérique à l'école et autour de l'école, la préservation de l'environnement rural grâce au numérique, le débat sur les interactions et la réciprocité entre territoires urbains et ruraux, est important pour la commune de Prunelli-di-Fium'Orbu.

Vu les articles L2123-18 et R2123-22-1 du CGCT,

Vu l'invitation reçue par le Maire par l'organisateur de la manifestation la SARL Mon Territoire Numérique ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide

Pour 14 voix ; Contre 4 voix ; abstention 0 :

-ACCORDER un mandat spécial à Monsieur SIMEON De BUOCHBERG, Pierre, Maire, pour se rendre les 28 et 29 août 2017 au Salon Ruralitic ;

-PRECISER que pour ce déplacement :

-Les frais de représentation et de séjour seront acquittés auprès de l'organisateur SARL Mon Territoire Numérique, qui assure une prestation globale.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus.



Le Maire.